

REGLEMENT INTERIEUR du TOURNOI Rapide du C3.

Article 1 :

L'Association :Couzeix Chess Club C3.....
organise lesTournoi Rapide du C3 - 2023.....
du Dimanche 05 Mars 2023..... auDimanche 05 Mars 2023..... .

Cet Open est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Comportement correct exigé
- Être licencié B ou A pour la saison en cours à la F.F.E. ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).
- Remarque:
 - Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.
 - Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée

Article 2 :

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur
Les appariements et les classements se feront assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.7)
Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE au 01/01/2023).
Forts-faibles
Aucune protection de club, de famille.
Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et fait valider leur présence à la table d'arbitrage avant 9h45.

Article 3 :

Cadence : 15min avec un incrément de 3s par coup depuis le début.....

Article 4 :

Horaire de Jeu :

Dimanche 05 Mars 2023 : de 10h à .17h.....

| | | |
|---------------------------------------|---------------|--|
| Inscriptions | Jusqu'à 9h45 | |
| | | |
| Ronde 1 | Début à 10h | |
| Ronde 2 | Début à 10h45 | |
| Ronde 3 | Début à 11h30 | |
| Pause déjeuner = 12h15 – 13h45 | | |
| Ronde 4 | Début à 13h45 | |
| Ronde 5 | Début à 14h30 | |
| Ronde 6 | Début à 15h15 | |
| Ronde 7 | Début à 16h | |
| | | |
| Cérémonie de clôture | vers 17h | |

Vérification des licences : jusqu'à 10h.....
Clôture des inscriptions : 9h45.....
Clôture du Tournoi : Dimanche 05 Mars 2023 vers 17h.

Salle ouverte en permanence pendant le tournoi.

Système Suisse : dans l'ordre des rondes
Présence permanente de l'Arbitre pendant le tournoi.

Article 5 :

Droits d'inscriptions : Adultes : ... 10 €..... Jeunes : 5€.....

Répartition des Prix :

Les prix sont des prix remis en nature.

Les principaux figurent en annexe, avec affichage dans la salle de tournoi avant la 4^{ème} ronde.

Les prix ne sont pas cumulables.

Les prix du classement général, les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général
- Prix par tranches ELO,
- Prix spéciaux.

Article 6 ::

Départage au Buchholz Tronqué, puis Cumulatif puis performance (fournis par le logiciel Papi 3.3.7)

Article 7 :

Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 10 minutes de retard est forfait.

Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler une difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au 06 87 46 64 92 en précisant ses nom et prénom.

Article 8 :

Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) vient communiquer le résultat à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 :

Nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier

Article 10 :

Rappels de règles et de particularités propres au tournoi :

- Système suisse intégral
- exclusion après 2 forfaits,
- respecter la charte du joueur d'échecs.

- les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.
- les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu,
- Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.
- Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
- S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera
- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle,
- si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des Juridique si les faits sont avérés,
- les photos avec flash ne seront acceptées que durant les dix premières minutes de la ronde,•
- avoir une attitude convenable
- analyse et blitz interdits dans la salle
- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- vente de littérature échiquéenne interdite dans la salle de jeu
- signalement des abandons non justifiés au Directeur Juridique pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- toute dégradation entraînera une exclusion

Article 11 :

Arbitre Principal :Marc-Emile GEY.....Arbitre Fédéral Open 1.....
Autres Arbitres :

Article 12 :

Jury d'appel : pas de jury d'appel.

Contrôle anti-dopage : Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 14 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

Marc-Emile GEY

L'Organisateur

Michael TROUBAT